

REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Égalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE GUYANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MACOURIA

Séance du mardi 21 mars 2023 Délibération n°2023-46-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33 Date de convocation du conseil : 7 mars 2023

Objet : Attribution de subventions au titre de la politique culturelle de l'année 2023

Étaient présents (17) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire, Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire

Mme Madly MARIGNAN, Mme Suzanne MAZOE, Mme Darling DUFORT, Mme Josiane DUPRE, M. Josué MOGE, Mme Annie RENE, Mme Eda GEORGE, M. Guy GOBER, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Etaient absents mais avaient donné procuration (6):

Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire à M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire M. Eliodore TORVIC, Conseiller municipal à Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire

<u>Étaient absents (10) :</u>

M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire (excusé), Mme Claudette FAZER TYNDAL, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Katia BOSSOU, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

VU le code général des collectivités territoriales

VU le rapport n°46/2023/VM de Monsieur le Maire,

APRÈS avis de la commission « Culture Patrimoine Tourisme » du 9 mars 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1:

D'approuver, au titre de la politique culturelle, pour l'exercice 2022, l'attribution des subventions aux associations tel que défini dans l'annexe.

ARTICLE 2:

De passer une convention d'objectifs avec chacune des associations déterminant les actions financées par la collectivité et les aides directes ou indirectes dont bénéficient lesdites associations.

ARTICLE 3:

Le Maire et son adjoint(e) délégué(e) sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Macouria, le 23 mars 2023

Annexe

SUBVENTIONS 2023 AU TITRE DE LA POLITIQUE CULTURELLE

ASSOCIATION	PROJET	MONTANT ALLOUE
COMPAGNIE THEATRALE GUYANAISE	Programmation culturelle et artistique du Théâtre de Macouria	20 000 €
Tchô Pagra	Echange culturel avec le Bénin	8 500 €
Mind Your Own Business (MYOB)	Ateliers danse hip-hop vacances	800€
TOUKA DANSES	Danses métisses	2 000 €
KAZ KOZE MAISON DE LA POESIE	Ateliers et animations autour de la poésie	5 000 €
LES FLAMBOYANTS DE SOULA	Flanboyan ka fléri	8 000 €
COMITE DE JUMELAGE DE MACOURIA	Echange culturel avec Grand-Popo	700 €